



Ados en fugue de foyer

Par **AliciaP**, le **11/07/2020** à **13:26**

Bonjour.rnrnJ'ai écouté le témoignage d'une jeune fille de 16 ans qui m'explique qu'elle est en fugue de son foyer. Elle a trouvé un pied à terre dans la famille de son petit copain à 200 kms du foyer. Elle m'explique qu'elle a dû s'échapper car elle n'est pas respectée dans ses besoins ni même écoutée, volonté bafouée, liberté limitée, accompagnement erroné. Elle l'illustre en m'expliquant que dernièrement ils ont refusé de lui envoyer sa carte d'identité afin qu'elle puisse s'inscrire en lycée professionnel pour être formée en mécanique. Elle a trouvé une entreprise qui l'accueillera en stages ou en contrat professionnel pour un CAP ou BEP.rnrnJe comprend qu'il est nécessaire à l'éducatrice, et à l'assistante sociale (tutrice de la jeune fille), de vérifier la véracité du projet pour coopérer avec la demande de cette ado. Mais la seule réponse qu'ils lui donnent est de rentrer au foyer.rnrnAprès plus ample conversation, elle m'explique qu'elle ne prend plus les médicaments que le psy lui prescrit. Médicaments lourds de conséquences. Il est associé dans son cas deux molécules, un antipsychotrope et un anticonvulsivant. Molécules contradictoires! Je ne suis pas médecin mais après mes recherches et toutes les questions que je lui ai posées, je ne détecte aucune raison de sortir cette artillerie lourde. Surtout qu'il lui donne de la morphine pour une problématique de scoliose au lieu de lui faire consulter un ostéopathe.rnrnJ'aimerais aider cette très jeune presque adulte à sortir de ses dépendances médicamenteuses sans qu'elle se plonge dans la drogue tout venant. Après tous les témoignages que je reçois, je conclus que les méthodes des foyers et du service à l'enfance sont hyper bancales et scandaleuses.rnrnComment aider cette fille à s'émanciper? Comment faire pour lui permettre de s'en sortir sans attendre deux ans jusqu'à sa majorité pour pouvoir s'ouvrir des portes qui lui seront favorables plutôt que de la laisser chercher l'évasion et fuir un monde qui l'empêche de s'épanouir.rnrnPour intervenir je dois me renseigner sur le PPE (Projet Pour l'Enfant), et j'aimerais faire rendre caduc le fait que cette fille a besoin de médicaments. A-t-elle le droit de refuser de les prendre? Quelles genres de problèmes s'attire-t-elle avec la justice en ne rentrant pas au foyer? Quelles sont les droits d'une famille qui accueille de fait une adolescente de 16 ans en fugue d'un foyer de protection

à l'enfance?
Je vous remercie de m'éclairer et aussi pour votre attention.
AliciaP

Par **amajuris**, le **11/07/2020 à 15:23**

bonjour,
pour l'instant, vous n'avez entendu que la version de cette jeune fille et rien ne prouve qu'elle vous a raconté la vérité et surtout toute la vérité.
afin d'envisager quoique ce soit, je vous conseille de prendre contact avec son foyer puisqu'elle est toujours mineure donc sans doute recherchée.
salutations

Par **jodelariege**, le **11/07/2020 à 22:51**

bonsoir
même réponse que amajuris
je rajoute que vous n'êtes pas médecin ,ni son médecinque vous ne pouvez décider vous même du bien fondé de tel ou tel traitement médical...
il faut visiter les foyers et rencontrer le personnel des services d'aide à l'enfance avant de se faire une idée.....
l'émancipation est octroyée à un jeune par un juge qui étudie les capacités du jeune à subvenir à ses propres moyens :travail et paye suffisants pour un loyer , payer les charges ,la nourriture ,les vêtements.... tout ce que paye en ce moment le foyer...
la famille qui accueille un jeune en fugue sans prévenir les autorités peut etre poursuivie par la justice.....
donc bien réfléchir et peser le pour et le contre avant de s'engager dans une voie ou une autre...
il doit y avoir des raisons du placement en foyer de cette jeune fille elle n'a aps été tirée au hasard: soit elle était en danger au sein de sa famille soit elle se mettait elle meme en danger apr son comportement...